

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

~~~~~  
*Séance du 22 juin 2020*

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

---

**Objet n°3 : Compte de Gestion du Trésorier Principal : C.C.A.S. - Exercice 2019**

---

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes ;

- Le Compte de Gestion du Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, établis au titre de la comptabilité principale :

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Considérant que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats ;

• Statuant sur :

- 1) L'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) L'exécution du BUDGET de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe,
- 3) La comptabilité des valeurs inactives,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

➤ De déclarer que le COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité principale du C.C.A.S. de Balaruc-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier Principal.**

L'assemblée, après avoir délibéré, vote à l'**UNANIMITE**

Résultat du vote : **POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Déclare** que le COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité principale du C.C.A.S. de Balaruc-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,**
- **Approuve** le Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier Principal,
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.**

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 29 juin 2020  
Le Président,  
Par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le    /    /2020  
Le Président  
par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS

*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale*

~~~~~  
Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

Objet n°4 : Compte de Gestion du Trésorier Principal : SERVICE AIDE A DOMICILE. - Exercice 2019

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après s'être fait présenter :

- Le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes, les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes ;

- Le Compte de Gestion du Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, établis au titre de la comptabilité principale :

- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- Considérant que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats ;

• Statuant sur :

- 1) L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) L'exécution du BUDGET de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et le budget annexe,
- 3) La comptabilité des valeurs inactives.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

➤ De déclarer que le COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité du SERVICE AIDE A DOMICILE de Balaruc-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier Principal.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

Résultat du vote : **POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Déclare** que le COMPTE DE GESTION de l'exercice 2019, dressé par le Trésorier Principal au titre de la comptabilité annexe du Service Aide à Domicile du C.C.A.S. de Balaruc-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,**
- **Approuve** le Compte de Gestion 2019 dressé par le Trésorier Principal,
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 23 juin 2020
Le Président,
Par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2020
Le Président
par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER



034-263402745-20200622-20-CCAS-06-011-DE

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 30/06/2021
SCHEMA DE LA DOMICILIATION

⇒ Une personne ou famille se retrouve dans une situation précaire, qui ne lui permet pas de disposer d'une adresse **stable et confidentielle.**

Etape 1 : La personne se présente au CCAS et exprime vouloir faire une demande de domiciliation.

Etape 2 : Elle remplit l'imprimé de la Demande d'élection de domicile, et un rendez-vous avec un travailleur social lui est donné, ainsi qu'une note d'information

Le document est tamponné par le CCAS, une copie est remise à la personne, et l'original est proposé à la signature de l' élu

Etape 3 : la personne se présente à l'entretien avec le travailleur social.

- Information sur son droit à la domiciliation, sur ses droits et obligations
- Informations sur le règlement en vigueur
- Vérification de la présence/absence d'une autre domiciliation auprès d'un autre établissement
- Vérification de sa présence sur la commune

Si elle ne se présente pas, la demande est caduque.

Instruction de l'attestation de domiciliation et de la décision

Etape 4 : Décision prise par l' élu, qui appose sa signature sur les documents officiels

En cas de non réponse par le CCAS à l'issu du délai de deux mois, la personne peut faire un recours administratif ou contentieux

Etape 5 : Remise de l'attestation de domiciliation, et de la décision à la personne et signature du règlement intérieur.

La personne obtient une domiciliation pour une durée d'un an

Délai maximum de réponse : 2 mois

DEMANDE D'ÉLECTION DE DOMICILE
Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Mme M.
 Nom(s) : _____
 Prénom(s) : _____
 Date de naissance : ___/___/___ Lieu de naissance : _____
 Nom(s) et prénom(s) des ayants droit : _____

Numéro de téléphone : _____
 1^{re} demande Renouvellement

Numéro d'usager (inséré à l'organisme domiciliaire) : _____

Demande à être domicilié auprès de l'organisme suivant :

Nom de l'organisme : _____
 Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) : _____
 Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément : _____
 Adresse postale : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____

Fait à _____ le ___/___/___

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des éléments apportés en vue de la délivrance de cette attestation et m'engage à signaler immédiatement à l'organisme producteur à l'élection de domicile tout changement modifiant cette déclaration.

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME
 Le cachet de l'organisme fait office d'accusé de réception.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Tout organisme de domiciliation a l'obligation d'accuser réception de la demande, de proposer un entretien au demandeur et d'indiquer la date de l'accusé de réception ou de le refus motivé à la demande dans un délai maximum de deux mois.

PROPOSITION D'ENTRETIEN

Vous êtes convoqué à un entretien le ___/___/___ à _____ avec : _____ à l'adresse suivante : _____

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses ou de fausses déclarations (article 441-1 et suivants du code pénal). La loi punit également quiconque utilise une fausse identité ou un document administratif émis par l'administration publique (article 443-23 du code pénal). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les données apportées dans ce document. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme domiciliaire. Les données issues de ce formulaire seront traitées par voie informatique. Les données issues de ce formulaire seront communiquées dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Mme M.
 Nom(s) : _____
 Prénom(s) : _____
 Nom(s) et prénom(s) des ayants droit : _____

A élu domicile auprès de l'organisme suivant :

Nom de l'organisme : _____
 Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) : _____
 Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément : _____
 Adresse postale : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____

Son adresse postale est la suivante :

Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____

DURÉE DE L'ATTESTATION

L'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.
 Date de validité de l'attestation : ___/___/___ au ___/___/___
 Il est recommandé de demander le renouvellement de l'élection de domicile au moins deux mois avant sa date d'échéance.
 Date de première domiciliation au sein de l'organisme : ___/___/___

Fait à _____ le ___/___/___

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME

DÉCISION RELATIVE A LA DEMANDE D'ÉLECTION DE DOMICILE
Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Mme M.
 Nom(s) : _____
 Prénom(s) : _____
 Date de naissance : ___/___/___ Lieu de naissance : _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME DOMICILIAIRE

Nom de l'organisme : _____
 Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément : _____
 Numéro d'agrément : _____

DÉCISION

Votre demande est : acceptée
 L'attestation d'élection de domicile se trouve au verso de ce document.
 refusée

Motif en cas de refus : _____

Orientation proposée : _____

Fait à _____ le ___/___/___

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME



Règlement intérieur de la domiciliation CCAS de Balaruc-les-Bains Mars 2020

« **La domiciliation administrative permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations ainsi que remplir certaines conditions** ». *Extrait Guide de la domiciliation des personnes sans domicile stable, DGCS, 2018.*

Textes de référence :

Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Articles L. 252-1, L. 252-2, et L-264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles
Décret n° 54-883 du 2 septembre 1954 modifié pris pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret du 29 novembre 1953 réformant des lois d'assistance
Décret n°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation
Décret n°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale d'ETAT (AME).
Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

Mise en application : le 9 mars 2020

1. Demander une domiciliation :

La demande :

Vous pouvez demander un rendez-vous au CCAS de Balaruc-les-Bains, afin de soumettre votre demande de domiciliation.

Comment ?

En contactant le secrétariat les lundis matin, entre 9h et 12h au 04.67.80.79.46 ou en vous présentant au secrétariat du CCAS, à l'Espace Louise Michel.

Il vous sera alors demandé de remplir le CERFA 15548*1 fournis par nos services.

De manière à faciliter l'appréciation de sa demande, le demandeur peut apporter toute pièce justificative, attestant de son lien avec la commune et de sa situation.

Ayants-droits :

Il est possible de faire figurer des ayants-droits sur cette attestation, qui peuvent être :

- Votre conjoint ou la conjointe, concubin ou concubine, ou la personne à laquelle vous êtes lié par un pacte civil de solidarité (PACS)
- Vos enfants mineurs à sa charge
- Les autres personnes se trouvant à votre charge

A savoir : Attention, le lien avec la commune doit être effectif pour chacun des ayants-droits figurant sur l'attestation de domiciliation.

Pour le bénéfice de certaines prestations, ou pour l'exercice de certains droits, il pourra être rédigé une attestation individuelle pour un des ayants-droits, si vous en faites la demande.

La réalisation de l'entretien :

Un rendez-vous vous sera fixé, au cours duquel un travailleur social se chargera d'étudier votre situation en matière d'hébergement et domiciliation, de donner une information complète sur **vos droits et vos obligations** en matière de domiciliation, et enfin de vous sensibiliser sur l'importance de récupérer votre courrier régulièrement.

Dans le cas où le demandeur ne se présente pas à l'entretien, la demande devient alors caduque, le CCAS ne disposant d'aucune information permettant d'établir un lien avec la commune.

Une exception peut être faite pour les personnes placées sous-main de justice.

Toute personne doit informer l'organisme domiciliaire dès lors qu'il est domicilié par une autre administration afin d'éviter une multi-domiciliation.

La décision :

Le CCAS dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour prendre sa décision.

Attention, si le CCAS estime que vous bénéficiez d'un domicile stable, où vous pouvez recevoir votre courrier de manière constante et confidentielle, il est possible que votre domiciliation soit refusée.

Dans ce cas-là, un courrier vous sera remis précisant le motif du refus, et l'orientation préconisée.

Ce refus peut faire l'objet d'un recours amiable à l'autorité hiérarchique, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal d'Instance **dans un délai de deux mois** à compter de la notification du refus par l'établissement.

En cas de recours amiable, le CCAS dispose d'un délai de deux mois pour notifier sa réponse à l'intéressé.

Si la demande est acceptée, le CCAS vous remettra **l'attestation d'élection de domicile**, afin que vous puissiez faire valoir l'exercice de vos droits.

Celle-ci est nominative, et ne doit pas être utilisée à des fins frauduleuses, sous peine de radiation de la part de l'établissement domiciliaire.

2. La gestion de la domiciliation :

Utilisation :

L'article D.264-1 du code de l'action sociale et des familles précise que l'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.

Vous pouvez utiliser l'attestation de domiciliation pour :

- L'accès à l'ensemble des droits et des prestations sociales sous réserve de remplir les conditions d'attributions propres à chacune de ces prestations ;
- L'accès à la scolarisation ;
- L'accès aux démarches professionnelles, notamment dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale ;
- L'engagement de démarches fiscales ;
- L'engagement dans des démarches en vue d'une admission ou d'un renouvellement d'admission au séjour ;
- L'accès à un compte bancaire ou pour souscrire une assurance légalement obligatoire.

A savoir : Des duplicatas de l'attestation d'élection de domicile, précisant la durée de validité de cette attestation pourront vous être délivrés si nécessaire, ceux-ci ayant la même valeur que l'original.

Elle ne peut être utilisée à des fins professionnelles, exceptée pour le statut d'auto-entrepreneur, tant qu'elle n'est pas utilisée de manière abusive (autorisée pour les démarches administratives mais pas à des fins commerciales, publicité,... etc.)

La demande de renouvellement :

L'élection de domicile est renouvelable de droit, dès lors que vous en remplissez toujours les conditions.

Pensez à vous manifester **au moins un mois** avant la fin de votre élection de domicile au service de la domiciliation, afin d'anticiper votre renouvellement.

Pour tout renouvellement, un nouvel entretien obligatoire vous sera proposé avec un travailleur social. Celui-ci permettra de faire le point sur l'accès aux droits, votre situation face au logement et de s'assurer que l'adresse de la domiciliation a été utilisée pour l'ensemble des courriers administratifs.

Vos engagements :

Retrait du courrier :

Il est important de venir régulièrement relever votre courrier, de manière à pouvoir être informé rapidement des éventuelles convocations de rendez-vous, des demandes de paiement avec échéances, et de l'évolution de vos droits.

A retenir : A minima, vous devez vous manifester **tous les trois mois** auprès de votre organisme domiciliaire.

Pour pouvoir retirer votre courrier, vous avez la possibilité de vous présenter au CCAS de Balaruc-les-Bains aux jours et horaires suivants, de manière hebdomadaire :

- ⇒ **Le lundi entre 9h et 12h**
- ⇒ **Le mardi entre de 13h30 et 17h30**

A chaque passage, un émargement vous sera demandé, de manière à justifier votre venue et le courrier reçu éventuellement vous sera remis.

A retenir :

- ⇒ Pas de livraison de colis, le CCAS ne gardera que l'avis de passage ;
- ⇒ Actes d'huissiers, les recommandés : seuls les avis de passage sont réceptionnés ;

Il relève de votre responsabilité de venir régulièrement retirer votre courrier.

Seules les personnes domiciliées sont habilitées à ouvrir leur courrier. Il est néanmoins possible de donner une procuration générale ou spécifique à un tiers de confiance pour réceptionner vos courriers, remis contre signature.

Changement de situation

Le CCAS vous demande de lui communiquer toute information ayant une incidence sur votre domiciliation : logement ou hébergement stable, activité professionnelle, ou tout autre situation justifiant de votre impossibilité à venir retirer votre courrier dans le délai demandé.

Les motifs de radiation :

Le CCAS est en droit de résilier la domiciliation en cours, avant la fin du délai d'expiration, pour les raisons suivantes :

- Vous en avez fait la demande ;
- Vous avez retrouvé un domicile stable ;
- Vous avez utilisé la domiciliation à des fins abusives et frauduleuses ;
- Vous avez causé un/des trouble(s) de l'ordre public ;
- Vous ne vous êtes pas manifesté pendant plus de 3 mois, et le CCAS n'a pas été avisé d'une situation de santé ou de privation de liberté qui vous aurez empêché de l'en informer.

A savoir : Le CCAS autorise les bénéficiaires à contacter le service par téléphone. Cependant, le CCAS ne dispose de l'autorisation de vous informer par téléphone que vous possédez du courrier en attente.

Chaque radiation fera l'objet d'une notification écrite et motivée. Le courrier reçu au CCAS sera alors directement restitué à la Poste.

Informations :

L'article D264-7 autorise les organismes payeurs de prestations sociales à s'assurer auprès de l'organisme indiqué sur l'attestation qu'une personne est bien domiciliée chez lui. Le CCAS est tenu de lui communiquer cette information dans le mois qui suit la demande.

À tout moment, la loi informatique et libertés vous donne le droit d'accéder à votre dossier sur demande, et par courrier, auprès de notre administration.

Application : le présent règlement est exécutoire suite à l'adoption par le conseil d'administration du CCAS en date du

Modification : le présent règlement intérieur peut à tout moment faire l'objet de modifications par le conseil d'administration, à la demande et sur proposition de sa présidente ou d'au moins un tiers des membres en exercice dudit conseil.

Un avenant un règlement vous sera alors transmis.

Je soussigné, Mme/Mr..... avoir pris connaissance du présent règlement, et m'engage à en respecter toutes les modalités.

Fait le :

Signature du demandeur :

Espace Louise Michel
C.C.A.S.
Affaire suivie par : Mme Sansone Marion
Téléphone : 04 67 80 79 46

MADAME/MONSIEUR X
X

X

N/Réf : MS/CR/GF2020.

Objet : Radiation élection de domicile

Madame / Monsieur X

Conformément aux articles L.264-1 à L.264-10 et D.264-1 à D.264-15 du code de l'action sociale et des familles, une élection de domicile vous a été accordée par le CCAS de Balaruc-les-Bains pour une durée d'un an :

A compter du jusqu'au

Toutefois, et selon les dispositions légales mentionnées précédemment, le CCAS met fin à l'élection de domicile avant l'expiration de cette date pour la raison suivante :

- Vous en avez fait la demande, suite à un changement de situation
- Vous ne vous êtes pas manifesté pendant plus de 3 mois.
Dernier contact le :

- Utilisation abusive et/ou frauduleuse
- Vous avez retrouvé un domicile stable
- Trouble de l'ordre public

Afin de pouvoir solliciter une demande de domiciliation auprès d'un nouvel organisme, nous vous proposons de contacter
aux coordonnées suivantes :

Le CCAS conservera vos courriers pendant un mois, puis les restituera aux services de "La Poste".

Cette décision peut faire l'objet d'un recours amiable adressé au Président du CCAS, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans un délai de 2 mois suivant la présente notification.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, nos salutations distinguées.

La Vice-présidente du C.C.A.S,
Geneviève FEUILLASSIER

Espace Louise Michel
C.C.A.S.
Affaire suivie par : Mme Sansone Marion
Téléphone : 04 67 80 79 46

MADAME/MONSIEUR X

X

X

N/Réf : MS/CR/GF2020.

Objet : Refus d'élection de domicile

Madame / Monsieur X

Le Président(e) du CCAS de Balaruc-les-Bains, après examen de votre demande, atteste ne pas pouvoir donner d'avis favorable à votre demande d'élection de domicile.

Conformément au Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable, vous retrouverez cette décision sur le formulaire joint, sur lequel est notifié le motif de cette décision, ainsi que l'orientation préconisée.

Nous vous invitons à contacter l'établissement mentionné sur ce document afin d'engager si vous le souhaitez une nouvelle demande d'élection de domicile.

Dans les deux mois suivants la présente notification, cette décision peut faire l'objet d'un recours amiable adressé au Président du CCAS, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

A défaut de réponse du Président du CCAS dans un délai de 2 mois à compter du dépôt du recours amiable, l'intéressé disposera à nouveau d'un délai de 2 mois pour effectuer un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, nos salutations distinguées.

La Vice-présidente du C.C.A.S,
Geneviève FEUILLASSIER

BALARUC-LES-BAINS - BALARUC LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26340274500016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FRONTIGNAN

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CCAS BALARUC (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	22
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	23
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	25
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34023	BALARUC LES BAINS CCAS BALARUC	CA 2019
---------------------	-----------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 049,44	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	102 880,00	73 986,76	7 886,15	0,00	21 007,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 518,87	155 252,03	0,00	0,00	15 266,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 010,00	10 614,71	0,00	0,00	3 395,29
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		287 408,87	239 853,50	7 886,15	0,00	39 669,22
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	558,15	0,00	0,00	0,00	558,15
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		287 967,02	239 853,50	7 886,15	0,00	40 227,37
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 251,00	7 250,86			0,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 251,00	7 250,86			0,14
TOTAL		295 218,02	247 104,36	7 886,15	0,00	40 227,51
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	26 204,00	33 423,05	0,00	0,00	-7 219,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	216 759,87	218 426,13	0,00	0,00	-1 666,26
75	Autres produits de gestion courante	0,00	115,91	0,00	0,00	-115,91
Total des recettes de gestion courante		242 963,87	251 965,09	0,00	0,00	-9 001,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		242 963,87	251 965,09	0,00	0,00	-9 001,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		242 963,87	251 965,09	0,00	0,00	-9 001,22
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 52 254,15				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	7 251,00	7 250,86		0,14

BALARUC LES BAINS - CCAS BALARUC - CA - 2019

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 251,00	7 250,86		0,14
TOTAL		7 251,00	7 250,86	0,00	0,14
Pour information		(2) 25 247,15			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	81 872,91		81 872,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	155 252,03		155 252,03
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 614,71		10 614,71
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	7 250,86	7 250,86
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		247 739,65	7 250,86	254 990,51
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 442,72	0,00	1 442,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		1 442,72	0,00	1 442,72
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	33 423,05		33 423,05
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	218 426,13		218 426,13
75	Autres produits de gestion courante	115,91	0,00	115,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		251 965,09	0,00	251 965,09
Pour information				52 254,15
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				52 254,15

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 250,86	7 250,86
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	7 250,86	7 250,86
Pour information				25 247,15
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				25 247,15

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	102 880,00	73 986,76	7 886,15	0,00	21 007,09
60622	Carburants	1 070,00	880,58	0,00	0,00	189,42
60623	Alimentation	380,00	16,14	0,00	0,00	363,86
60632	Fournitures de petit équipement	842,34	360,10	0,00	0,00	482,24
6064	Fournitures administratives	2 200,00	662,18	0,00	0,00	1 537,82
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61551	Entretien matériel roulant	2 607,66	2 602,66	0,00	0,00	5,00
6156	Maintenance	2 200,00	2 073,34	0,00	0,00	126,66
6161	Multirisques	5 000,00	4 939,60	0,00	0,00	60,40
6182	Documentation générale et technique	400,00	364,00	0,00	0,00	36,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 600,00	2 280,00	0,00	0,00	320,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	400,20	0,00	0,00	-0,20
6226	Honoraires	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6228	Divers	25 540,00	6 785,01	7 886,15	0,00	10 868,84
6232	Fêtes et cérémonies	54 888,00	48 450,27	0,00	0,00	6 437,73
6237	Publications	300,00	262,80	0,00	0,00	37,20
6248	Divers	30,00	28,60	0,00	0,00	1,40
6251	Voyages et déplacements	250,00	32,01	0,00	0,00	217,99
6281	Concours divers (cotisations)	260,00	237,56	0,00	0,00	22,44
6288	Autres services extérieurs	3 612,00	3 611,71	0,00	0,00	0,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 518,87	155 252,03	0,00	0,00	15 266,84
6218	Autre personnel extérieur	35 670,69	24 604,16	0,00	0,00	11 066,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	700,00	1 207,09	0,00	0,00	-507,09
64111	Rémunération principale titulaires	73 000,00	73 056,05	0,00	0,00	-56,05
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 782,41	5 363,46	0,00	0,00	418,95
64118	Autres indemnités titulaires	10 656,56	12 229,27	0,00	0,00	-1 572,71
64131	Rémunérations non tit.	9 836,16	1 618,36	0,00	0,00	8 217,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 328,29	12 940,00	0,00	0,00	-4 611,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	23 783,00	23 652,14	0,00	0,00	130,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	491,76	66,00	0,00	0,00	425,76
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 670,00	313,00	0,00	0,00	1 357,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	202,50	0,00	0,00	397,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 010,00	10 614,71	0,00	0,00	3 395,29
6562	Aides	5 000,00	2 808,09	0,00	0,00	2 191,91
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	9 000,00	7 805,00	0,00	0,00	1 195,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,62	0,00	0,00	8,38
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		287 408,87	239 853,50	7 886,15	0,00	39 669,22
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	558,15	0,00	0,00	0,00	558,15
678	Autres charges exceptionnelles	558,15	0,00	0,00	0,00	558,15
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		287 967,02	239 853,50	7 886,15	0,00	40 227,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	7 251,00	7 250,86			0,14
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	7 251,00	7 250,86			0,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 251,00	7 250,86			0,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	7 251,00	7 250,86			0,14
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	295 218,02	247 104,36	7 886,15	0,00	40 227,51
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	26 204,00	33 423,05	0,00	0,00	-7 219,05
706	Prestations de services	2 690,00	4 561,00	0,00	0,00	-1 871,00
70841	Mise à dispo personnel budges annexes	23 114,00	28 455,05	0,00	0,00	-5 341,05
70878	Remb. frais par d'autres redevables	400,00	407,00	0,00	0,00	-7,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	216 759,87	218 426,13	0,00	0,00	-1 666,26
7474	Participat° Communes	204 760,00	204 760,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	11 999,87	13 666,13	0,00	0,00	-1 666,26
75	Autres produits de gestion courante	0,00	115,91	0,00	0,00	-115,91
758	Produits divers de gestion courante	0,00	115,91	0,00	0,00	-115,91
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		242 963,87	251 965,09	0,00	0,00	-9 001,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		242 963,87	251 965,09	0,00	0,00	-9 001,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		242 963,87	251 965,09	0,00	0,00	-9 001,22
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		52 254,15				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
2183	Matériel de bureau et informatique	3 869,74	820,30	3 049,44	0,00
2184	Mobilier	28 628,41	622,42	0,00	28 005,99
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		32 498,15	1 442,72	3 049,44	28 005,99
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	7 251,00	7 250,86		0,14
28182	Matériel de transport	7 050,00	7 050,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	201,00	200,86		0,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 251,00	7 250,86		0,14
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 251,00	7 250,86		0,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 251,00	7 250,86	0,00	0,14
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		25 247,15			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENT – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Bien de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) 500,00 €			16 décembre 2009
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Matériel de bureau / Informatique Autres Immobilisations corporelles Télé Alarmes Electroménager Mobilier Véhicule Logiciel informatique	5 6 5 6 10 5 2	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	3 049,44	0,00	3 049,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 251,00	7 250,86
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		7 251,00	7 250,86
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	7 050,00	7 050,00
28183	Matériel de bureau et informatique	201,00	200,86
29...	Prov. pour dépréciat ^o immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 250,86	0,00	25 247,15	0,00	32 498,01

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 049,44
Ressources propres disponibles	IV 32 498,01
Solde	V = IV – II (3) 29 448,57

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
	ACHAT PC ARMOIRE A RIDEAUX	820.30 622.42	0 0	4 10
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		1 442.72	0,00	

IV - ANNEXES

IV						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019						C1.1
	GRADE	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	TAUX EMPLOI	OBSERVATIONS	
FILIERE SOCIALE	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	1	1	100%		
	Agent social	1	0	100%		
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	100%		
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	100%		
	Adjoint administratif	1	1	100%		
Total des emplois permanents à temps complet		5	3			
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	1	1	60%		
	Agent social	3	2	50%		
FILIERE SOCIALE	Agent social	1	1	60%		
	Agent social	5	5	65%		
Total des emplois permanents à temps non complet		10	9			
FILIERE SOCIALE	Agent social (aide à domicile)	5	5	65%	C.D.I.	
	Agent social (agent de coordination)	1	1	47,14%	C.D.I.	
	Agent social (aide à domicile)	2	2	60%	C.D.I.	

IV - ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019				C1.1
Agent social (aide à domicile)	2	2	75%	C.D.I.
Agent social (aide à domicile)	1	1	81,43%	C.D.I.
Total des emplois permanents à temps non complet	11	11		
TOTAL GENERAL	26	23		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1-BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations –mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	32 498.15	1 442.72	3 049.44	28 005.99
RECETTES	32 498.15	7 250.86		25 247.29
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	295 218.02	254 990.51		40 227.51
RECETTES	295 218.02	251 965.09		43 252.93

2- BUDGET ANNEXE : AIDE A DOMICILE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations –mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	61 812.54	6 138.00	27 545.45	28 129.09
RECETTES	61 812.54	1 344.00		60 468.54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	620 767.45	575 806.73		44 960.72
RECETTES	620 767.45	618 397.51		2 369.94

PRESENTATION AGREGEE BUDGT PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations –mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	94 310.69	7 580.72	30 594.89	56 135.08
RECETTES	94 310.69	8 594.86		85 715.83
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	915 985.47	830 797.24		85 188.23
RECETTES	915 985.47	870 362.60		45 622.87

(1) Y compris les rattachements

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

ARRETE – SIGNATURES

IV - D2

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE Pour :

Contre :

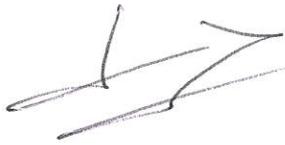
Abstentions :

Date de la convocation : 42 juin 2020

Présenté par LE PRESIDENT
A Balaruc-les-Bains,
Le Président



Par délégation,
La vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER



Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le 22 juin 2020
A Balaruc-les-Bains, le 22 juin 2020

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION



Certifié exécutoire par LE PRESIDENT
Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-263402745-20200622-20-CCAS-06-006-DE

BALARUC LES BAINS – AIDE A DOMICILE – Exercice : 2019

REPUBLICQUE FRANCAISE

BALARUC LES BAINS

BUDGET CCAS – AIDE A DOMICILE

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE FRONTIGNAN

FINES JURIDIQUE : 340011576

Numéro SIRET : 263 402 745 00024

M22

ERRD

ANNEE 2019

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
606	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
	ACHATS								
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	5 069.78	6 160.00	3 589.00	9 749.00	2 979.87	-6 769.13	30.57	
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6248	TRANSPORTS DIVERS	209.46	500.00	11.00	500.00	10.20	-0.80	92.73	
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	79 827.12	88 100.00	-4 800.00	83 300.00	67 035.96	-491.50	1.70	
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR						-16 264.04	80.48	
TOTAL	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	85 106.36	94 760.00	-1 200.00	93 560.00	70 034.53	-23 525.47	74.86	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel								
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	63 501.47	76 633.56		76 633.56	77 013.24	379.68	100.50	
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	3 690.00	3 700.00	-10.00	3 690.00	3 690.00		100.00	
633	IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERA	5 231.35	4 625.56		4 625.56	2 966.96	-1 658.60	64.14	
641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	332 783.04	349 331.64	10 900.00	360 231.64	359 660.67	-570.97	99.84	
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	49 441.00	46 649.31		46 649.31	49 934.00	3 284.69	107.04	
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	130.00	275.00	1 910.00	2 185.00	665.00	-1 520.00	30.43	
TOTAL	II. Dépenses afférentes au personnel	454 776.86	481 215.07	12 800.00	494 015.07	493 929.87	-85.20	99.98	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure								
6135	LOCATIONS MOBILIERES	6 321.79	2 470.00	715.00	715.00	113.51	-601.49	15.88	
6155	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERES	1 296.90	1 400.00	1 000.00	3 470.00	1 165.70	-2 304.30	33.59	
6156	MAINTENANCE	3 286.50	3 300.00	-115.00	1 400.00	1 328.06	-71.94	94.86	
616	PRIMES D'ASSURANCES				3 185.00	3 160.15	-24.85	99.22	
617	ETUDES ET RECHERCHES								
618	DIVERS	1 600.00	3 600.00		3 600.00	1 600.00	-2 000.00	44.44	
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		300.00		300.00		-300.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	257.91	200.00		200.00	133.88	-66.12	66.94	
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
654	Pertes sur créances irrécouvrables	45.61	756.00		756.00		-756.00		
657	SUBVENTIONS	2 874.00	2 800.00	200.00	3 000.00	2 995.00	-5.00	99.83	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			4.39	4.39	2.03	-2.36	46.24	
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION			15 217.99	15 217.99		-15 217.99		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS								
	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	1 937.42	1 344.00		1 344.00	1 344.00		100.00	
TOTAL	III. Dépenses afférentes à la structure	17 620.13	16 170.00	17 022.38	33 192.38	11 842.33	-21 350.05	35.68	
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	557 503.35	592 145.07	28 622.38	620 767.45	575 806.73	-44 960.72	92.76	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupes	I. Produits de la tarification								
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	376 107.75	429 263.32		429 263.32	402 051.74	-27 211.58	93.66	
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	218 626.14	146 481.75		146 481.75	191 200.97	44 719.22	130.53	
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	4 805.36	4 900.00		4 900.00	6 863.01	1 963.01	140.06	
TOTAL	I. Produits de la tarification	599 539.25	580 645.07		580 645.07	600 115.72	19 470.65	103.35	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
II. Autres produits relatifs à l'exploitation									
70	PRODUITS	6 390.16	6 500.00		6 500.00	6 203.36	-296.64	95.44	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					1.29	1.29		
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	7 255.95	5 000.00		5 000.00	12 077.14	7 077.14	241.54	
TOTAL	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	13 646.11	11 500.00		11 500.00	18 281.79	6 781.79	158.97	
TOTAL		613 185.36	592 145.07		592 145.07	618 397.51	26 252.44	104.43	
002	Excédent d'exploitation reporté			28 622.38	28 622.38		-28 622.38		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		613 185.36	592 145.07	28 622.38	620 767.45	618 397.51	-2 369.94	99.62	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 950.00	4 950.00	4 950.00		
2013	FRAIS D'ETABLISSEMENT FRAIS D'EVALUATION		4 950.00	4 950.00	4 950.00		
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 344.00	55 518.54	56 862.54	1 188.00	-55 674.54	-4 686.41
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
2184	MATERIEL DE TRANSPORT		55 518.54	55 518.54		-55 518.54	
2188	MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 344.00		1 344.00	1 188.00	-156.00	-13.13
TOTAL		1 344.00	60 468.54	61 812.54	6 138.00	-55 674.54	-907.05
001	Déficit d'investissement reporté						
003	Excédent prévisionnel d'investissement						
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 344.00	60 468.54	61 812.54	6 138.00	-55 674.54	-907.05

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	Autres						
- 28 -	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	1 344.00		1 344.00	1 344.00		
	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
28013	FRAIS D'ETABLISSEMENT FRAIS D'EVALUATION						
	AMORT. DES IMMOB CORPORELLES						
28182	AUTRES IMMOB CORPORELLES	1 344.00		1 344.00	1 344.00	-1 344.00	100.00
28184	MATERIEL DE TRANSPORT MOBILIER					1 344.00	
TOTAL		1 344.00		1 344.00	1 344.00		
001	Excédent d'investissement reporté		60 468.54	60 468.54		-60 468.54	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 344.00	60 468.54	61 812.54	1 344.00	-60 468.54	-4 499.15

4.3.1 Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801	Frais d'établissement			
2803	Frais de recherche et de développement			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			
2806	Droit au bail			
2808	Autres immobilisations incorporelles			
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811	Terrains			
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			
2813	Constructions sur sol propre			
2814	Constructions sur sol d'autrui			
2815	Installations, matériel et outillage techniques dont : Matériel de transport Matériel de bureau Matériel informatique			
2818	Autres immobilisations corporelles	1 344,00		2 688,00
TOTAL GENERAL				
	1 344,00	1 344,00		2 688,00

	GRADE	NOMBRE DE POSTES	POSTES OCCUPES	TAUX EMPLOI	OBSERVATIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	1	1	60%	
FILIERE SOCIALE	Agent social	3	2	50%	
	Agent social	1	1	60%	
	Agent social	5	5	65%	
	Total des emplois permanents à temps non complet	10	9		
FILIERE SOCIALE	Agent social (aide à domicile)	5	5	65%	C.D.I.
	Agent social (agent de coordination)	1	1	47,14%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	2	2	60%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	2	2	75%	C.D.I.
	Agent social (aide à domicile)	1	1	81,43%	C.D.I.
Total des emplois permanents à temps non complet	11	11			
TOTAL GENERAL		21	20		

ARRETE – SIGNATURES

IV - D2

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 12 juin 2020

Présenté par LE PRESIDENT
A Balaruc-les-Bains,
Le Président



Par délégation,
La vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le 22 juin 2020

A Balaruc-les-Bains, le 22 juin 2020

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT
Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

N° 20/CCAS/06/001

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES, M. Christian LONIGRO membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, M. Christian LONIGRO à M. Benoit GAU, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

Objet n°1 : CCAS – Election du Vice-président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son livre 1^{er},
- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles 123-4 à 123-9,
- **Vu** le décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

- **Considérant la candidature de Mme Geneviève FEUILLASSIER présentée en séance.**

Conformément à l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration doit procéder à l'élection en son sein d'un Vice-président.

Le Vice-président est chargé de présider le Conseil d'Administration en l'absence du Président et peut également recevoir des délégations de la part du Conseil d'Administration et du Président.

Il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection.

Candidature proposée : **Madame Geneviève FEUILLASSIER**

A OBTENU L'UNANIMITE DES VOIX

Résultat du vote : **POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

L'assemblée, procède au vote et proclame la nomination de **Mme FEUILLASSIER Geneviève élue en tant que Vice-Présidente.**

- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

**Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 29 juin 2020
Le Président,
Par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER**

**Publiée et exécutoire le / /2020
Le Président
par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

~~~~~  
Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES, membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Monsieur Christian LONIGRO, Membre nommé, arrivé à 9h45 et a récupéré sa voix.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

---

**Objet n° 2 : CCAS – Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Vice-président du CCAS**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

- **Vu** les articles R 127-7 à R123-12, R123-16 à R123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Social et notamment l'article R123-21 qui ouvre la faculté pour le Conseil d'Administration, de déléguer une partie de ses pouvoirs au Président ou au Vice-président dans 7 matières énumérées limitativement et l'article R123-22 du même code qui énonce par ailleurs « sauf disposition contraire figurant dans la délibération du Conseil d'Administration portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci doivent être signées personnellement par » le délégataire,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal N°20/CM/06/005 du 03 juin 2020 fixant le nombre d'administrateurs auprès du Centre Communal d'Action Sociale,
- **Vu** l'arrêté n°20/CM/06/006 du 03 juin 2020 désignant les membres nommés par le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**CONSIDERANT** que pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale, il est nécessaire de prévoir une délégation de pouvoirs à la Vice-présidente dans certaines matières et en cas d'absence et d'empêchement de cette dernière au Président.

Le Conseil d'Administration doit donner pour toute la durée du mandat, délégation de pouvoir à la Vice-présidente du C.C.A.S., dans les matières énumérées ci-après :

- Attribution de prestations dispensées par le C.C.A.S. A l'exception des demandes d'aides exceptionnelles financières non urgentes sur proposition d'un référent social ou du service du C.C.A.S., pour lesquelles le Conseil d'Administration conserve toute sa compétence ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée ;
- Conclusion et révision de contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurances ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du CCAS dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas et devant tous les niveaux de juridiction administrative ou judiciaire.

Doit décider qu'en cas d'empêchement ou d'absence de la Vice-présidente, la délégation de pouvoir sur les matières énumérées ci-dessus est donnée au Président.

La Vice-présidente rendra compte des décisions prises en vertu de la présente délégation à chacune des réunions du Conseil d'Administration.

Ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil d'Administration portant sur les mêmes objets.

La présente délégation peut être retirée à tout moment.

Il est demandé aux membres du Conseil de délibérer et de voter.

L'assemblée, après délibéré, vote à l'**UNANIMITÉ**

Résultat du vote : **POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0**

- **Accorde** à la Vice-Présidente, pour la durée de son mandat, la délégation des attributions du Conseil d'Administration dans les matières énumérées ci-dessus,
- **Autorise** la Vice-Présidente, si elle est absente ou empêchée, à déléguer cette délégation au Président,
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme**

**Transmis en Préfecture**

**Le 23 juin 2020**

**Le Président,**

**Par délégation, la Vice-présidente**

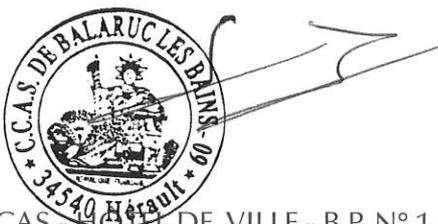
**Geneviève FEUILLASSIER**

**Publiée et exécutoire le    /    /2020**

**Le Président**

**par délégation, la Vice-présidente**

**Geneviève FEUILLASSIER**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

**Objet n°5 : Compte Administratif 2019 - Budget principal  
Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence Mme Geneviève FEUILLASSIER, représentante de M. le Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget principal du CCAS, dressé par M. Gérard Canovas, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Les recettes réelles de fonctionnement :**

| Budget CCAS                    | BP 2019 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019           | Produits Rattachées | Ecart           |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------|---------------------|-----------------|
| <b>Recettes Fonctionnement</b> | <b>242 963.87</b>       | <b>251 965.09</b> |                     | <b>9 001.22</b> |
| <b>Chapitres</b>               |                         |                   |                     |                 |
| <b>70</b>                      | <b>26 204.00</b>        | <b>33 423.05</b>  |                     | <b>7 219.05</b> |
| <b>74</b>                      | <b>216 759.87</b>       | <b>218 426.13</b> |                     | <b>1 666.26</b> |
| <b>75</b>                      | <b>0.00</b>             | <b>115.91</b>     |                     | <b>115.91</b>   |

Chapitre 70 : Sur ce chapitre, l'écart s'explique par une participation plus importante des usagers sur la « Semaine Bleue » et le remboursement par le Conseil Départemental des frais pour l'élaboration des dossiers de l'aide sociale.

- Chapitre 74 : Ce chapitre comprend la subvention de la commune, le versement de 4 372.13 € pour les orphelins + 9 294 € par le Casino de Balaruc et la participation de la CAF pour le Relais d'Assistantes Maternelles.

**Les dépenses de fonctionnement :**

| Budget CCAS                   | BP 2019 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019           | Charges Rattachées | Ecart            |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| <b>Dépense Fonctionnement</b> | <b>295 218.02</b>       | <b>247 104.36</b> | <b>7 886.15</b>    | <b>40 227.51</b> |
| <b>Chapitres</b>              |                         |                   |                    |                  |
| <b>011</b>                    | <b>102 880.00</b>       | <b>73 986.76</b>  | <b>7 886.15</b>    | <b>21 007.09</b> |
| <b>012</b>                    | <b>170 518.87</b>       | <b>155 252.03</b> |                    | <b>15 266.84</b> |
| <b>65</b>                     | <b>14 010.00</b>        | <b>10 614.71</b>  |                    | <b>3 395.29</b>  |
| <b>67</b>                     | <b>558.15</b>           | <b>0.00</b>       |                    | <b>558.15</b>    |
| <b>042</b>                    | <b>7 251.00</b>         | <b>7 250.86</b>   |                    | <b>0.14</b>      |

- Chapitre 011 : Nous n'avons pas consommé la totalité des crédits ouverts notamment grâce à une gestion maîtrisée sur le carburant – 189.42 €, les animations – 6 437.73 €, – 10 868.84 € pour le salaire des infirmiers, RAM et assistante sociale
- Chapitre 012 : Les réalisations sont conformes aux prévisions.
- Chapitre 65 : Les aides prévues n'ont pas été utilisées en totalité.
- Chapitre 042 : Il s'agit de la dotation aux amortissements qu'on retrouve en recettes d'investissement (opération d'ordre)

**Les recettes d'investissement :**

| INVESTISSEMENT  | BP 2019 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019         | Restes à réaliser | Ecart       |
|-----------------|-------------------------|-----------------|-------------------|-------------|
| <b>Recettes</b> | <b>7 251.00</b>         | <b>7 250,86</b> |                   | <b>0.14</b> |
| <b>040</b>      | <b>7 251.00</b>         | <b>7 250.86</b> |                   | <b>0.14</b> |

- Chapitre 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections

| INVESTISSEMENT | BP 2019 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019  | Restes à réaliser | Ecart     |
|----------------|-------------------------|----------|-------------------|-----------|
| Dépenses       | 32 498.15               | 1 442.72 | 3 049.44          | 28 005.99 |
| Chapitre       |                         |          |                   |           |
| 21             | 32 498.15               | 1 442.72 | 3 049.44          | 28 005.99 |

- Chapitre 21 : Pas d'investissement effectué. Les crédits prévus en mobilier pour l'épicerie sociale n'ont pas été utilisés.

Tableau de synthèse tenant compte des résultats de l'exercice 2018 reportés :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S. |                      |                       |                      |                       |                      |                       |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| LIBELLES                                                  | INVESTISSEMENT       |                       | FONCTIONNEMENT       |                       | ENSEMBLE             |                       |
|                                                           | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés exercice 2018                          |                      | 25 247.15             |                      | 52 254.15             |                      | 77 501.30             |
| Réalisations de L'exercice 2019                           | 1 442.72             | 7 250,86              | 254 990.51           | 251 965.09            | 256 433.23           | 259 215.95            |
| Résultats de l'exercice 2019                              |                      | 5 808.14              | 3 025.42             |                       |                      | 2 782.72              |
| Résultats de clôture 2019                                 |                      | 31 055.29             |                      | 49 228.73             |                      | 80 284.02             |

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 4) Par ailleurs, le Compte Administratif sera mis à la disposition du public en Mairie et au CCAS dans les 15 jours qui suivent la transmission à la Préfecture.

**Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.**

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

Résultat du vote : **POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-Présidente,
- **Constata** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Dit** que par ailleurs, le Compte Administratif sera mis à la disposition du public en Mairie et au CCAS dans les 15 jours qui suivent la transmission à la Préfecture.
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.**

**Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 29 juin 2020  
Le Président,  
Par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER**

**Publiée et exécutoire le     /     /2020  
Le Président  
par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 CCAS DE BALARUC LES BAINS

*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale*

*Séance du 22 juin 2020*

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

**Objet n° 6 : Compte Administratif 2019 – Budget Annexe Servie Aide à Domicile  
 Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence Mme Geneviève Feuillassiez, représentante de M. le Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget Annexe du CCAS – SERVICE AIDE A DOMICILE, dressé par M. Gérard Canovas, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Les recettes réelles de fonctionnement :**

| Budget CCAS                    | BP 19 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019           | Produits rattachés | Ecart             |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Recettes Fonctionnement</b> | <b>620 767.45</b>     | <b>618 397.51</b> |                    | <b>- 2 369.94</b> |
| <b>Chapitres</b>               |                       |                   |                    |                   |
| <b>017</b>                     | <b>580 645.07</b>     | <b>600 115.72</b> |                    | <b>19 470.65</b>  |
| <b>018</b>                     | <b>11 500.00</b>      | <b>18 281.79</b>  |                    | <b>6 781.79</b>   |

- Chapitre 017 : Baisse de la participation APA du conseil Départemental, augmentation de la participation des bénéficiaires et du nombre de bénéficiaires en taux plein. Il est également à constater une augmentation du nombre d'heure d'aide à domicile effectuées en 2019 : soit 23 643 heures en 2019 contre 22 280 heures en 2018.
- Chapitre 018 : Recette stable, augmentation des remboursements des Indemnités Journalières.

***Les dépenses de fonctionnement :***

| Budget CCAS                   | BP 19 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019           | Charges Rattachées | Ecart              |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Dépense Fonctionnement</b> | <b>620 767.45</b>     | <b>575 806.73</b> | <b>8 917.22</b>    | <b>- 44 960.72</b> |
| <b>Chapitres</b>              |                       |                   |                    |                    |
| <b>011</b>                    | <b>93 560.00</b>      | <b>70 034.53</b>  |                    | <b>- 23 545.47</b> |
| <b>012</b>                    | <b>494 015.07</b>     | <b>493 929.87</b> |                    | <b>- 85.20</b>     |
| <b>016</b>                    | <b>33 192.38</b>      | <b>11 842.33</b>  |                    | <b>- 21 350.05</b> |

- Chapitre 011 : Dépenses stables, le nombre de repas commandé est en baisse en 2019.
- Chapitre 012 : L'écart est faible, et les prévisions ont été adaptées aux besoins 2019. Il y a eu notamment un besoin de remplaçantes plus important du fait de l'augmentation des absences pour maladies.
- Chapitre 016 : L'excédent 2018 reporté sur la ligne 6718 n'a pas été utilisé en 2019.

***Les recettes d'investissement :***

| INVESTISSEMENT   | BP 19 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019         | Restes à réaliser | Ecart              |
|------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|--------------------|
| <b>Recettes</b>  | <b>60 468.54</b>      | <b>1 344.00</b> |                   | <b>- 59 124.54</b> |
| <b>Chapitres</b> |                       |                 |                   |                    |
| <b>28</b>        | <b>1 344.00</b>       | <b>1 344.00</b> |                   | <b>0.00</b>        |

- Chapitre 28 : Opération d'ordre de transfert entre sections

***Les dépenses réelles d'investissement :***

| INVESTISSEMENT  | BP 19 (BP+DM+RAR N-1) | CA 2019         | Restes à réaliser | Ecart             |
|-----------------|-----------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| <b>Dépenses</b> | <b>61 812.54</b>      | <b>6 138.00</b> | <b>27 545.45</b>  | <b>-28 129.09</b> |
| <b>Chapitre</b> |                       |                 |                   |                   |
| <b>20</b>       | <b>4 950.00</b>       | <b>4 950.00</b> |                   | <b>0.00</b>       |
| <b>21</b>       | <b>56 862.54</b>      | <b>1 188.00</b> | <b>27 545.45</b>  | <b>-28 129.09</b> |

- Chapitre 20 : Evaluation externe effectué pour un montant de 4 950.00 €.
- Chapitre 21 : 1 188 € acquisitions transmetteurs Vocalys. Les RAR concernent l'acquisition d'un Renault kangoo.

Tableau de synthèse tenant compte des résultats de l'exercice 2018 reporté :

| <b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE</b>     |                            |                             |                            |                             |                            |                             |
|-------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.</b> |                            |                             |                            |                             |                            |                             |
|                                                       | <b>INVESTISSEMENT</b>      |                             | <b>FONCTIONNEMENT</b>      |                             | <b>ENSEMBLE</b>            |                             |
| <b>LIBELLES</b>                                       | Dépenses<br>ou<br>Déficits | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficits | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficits | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| <b>Résultats reportés exercice 2018</b>               |                            | <b>60 468.54</b>            |                            | <b>84 304.39</b>            |                            | <b>144 772.93</b>           |
| <b>Réalisations de l'exercice 2019</b>                | <b>6 138.00</b>            | <b>1 344.00</b>             | <b>575 806.73</b>          | <b>618 397.51</b>           | <b>581 944.73</b>          | <b>619 741.51</b>           |
| <b>Résultats de l'exercice 2019</b>                   | <b>4 794.00</b>            |                             |                            | <b>42 590.78</b>            |                            | <b>37 796.78</b>            |
| <b>Résultats de clôture 2019</b>                      |                            | <b>55 674.54</b>            |                            | <b>126 895.17</b>           |                            | <b>182 569.71</b>           |

2) Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Par ailleurs, le Compte Administratif sera mis à la disposition du public en Mairie et au CCAS dans les 15 jours qui suivent la transmission à la Préfecture.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

Résultat du vote : **POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-Présidente,
- **Constate** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **Dit** que par ailleurs, le Compte Administratif du budget annexe sera mis à la disposition du public en Mairie et au CCAS dans les 15 jours qui suivent la transmission à la Préfecture.
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 29 juin 2020  
Le Président,  
Par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2020  
Le Président  
par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS

*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale*

~~~~~  
Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

Objet n°9 : Décision Modificative n°1 – Exercice 2020 – Budget principal du C.C.A.S.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le budget principal M14 exercice 2020 du CCAS de Balaruc,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle que pour assurer le bon déroulement de l'exécution du Budget principal du C.C.A.S., exercice 2020, il convient de réajuster un certain nombre de chapitres.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration les modifications de crédits comme détaillées ci-dessous et de se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Budget principal du C.C.A.S., exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses :

- à la section de fonctionnement au montant de : **49 428.73 €**
- à la section d'investissement au montant de : **5 368.29 €**

Il est demandé à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

Résultat du vote : **POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Se prononce** favorablement sur la Décision Modificative N°1 du Budget 2020 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et recettes :
 - A la section de fonctionnement au montant de : **49 428.73 €**
 - A la section d'investissement au montant de : **5 368.29 €**
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 28 juin 2020
Le Président,
Par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2020
Le Président
par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

Objet n°10 : Décision Modificative n°1 – Exercice 2020 – Budget Annexe du C.C.A.S. – AIDE A DOMICILE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le budget principal M22 exercice 2020 du budget Annexe du CCAS de Balaruc – Service Aide à domicile,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappelle que pour assurer le bon déroulement de l'exécution du Budget Annexe du CCAS de Balaruc – Service Aide à domicile, exercice 2020, il convient de réajuster un certain nombre de chapitres.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration les modifications de crédits comme détaillées ci-dessous et de se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du CCAS de Balaruc – Service Aide à domicile, exercice 2020, qui s'équilibre en dépenses :

- à la section de fonctionnement au montant de : **84 304.39 €**
- à la section d'investissement au montant de : **55 674.54 €**

Il est demandé à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée, après avoir délibéré, vote : **UNANIMITE**

Résultat du vote : **POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Se prononce** favorablement sur la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe 2020 du CCAS Aide à Domicile qui s'équilibre en dépenses et recettes :
 - A la section de fonctionnement au montant de : **84 304.39 €**
 - A la section d'investissement au montant de : **55 674.54 €**
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 29 juin 2020
Le Président,
Par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2020
Le Président
par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

Objet n° 11 : Adoption du règlement intérieur et de la procédure de domiciliation au CCAS de Balaruc-Les-Bains.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu les articles L. 252-1, L. 252-2, et L. 264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
- Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Vu le décret n° 54-883 du 2 septembre 1954 modifié pris pour l'application de l'ensemble des dispositions du décret du 29 novembre 1953 relatif à la réforme des lois d'assistance,
- Vu le décret n° 2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation,
- Vu le décret n° 2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'aide médicale de l'Etat (AME),
- Vu le décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable,
- Vu le décret n° 2017-1522 du 2 novembre 2017 relatif aux personnes n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Vu l'arrêté du 3 novembre 2017 fixant les modèles de formulaire de demande d'élection de domicile et d'attestation de domicile des personnes sans domicile stable

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous :

Les centres communaux d'action sociale ont à charge d'organiser et de mettre en œuvre le dispositif de domiciliation pour les personnes sans logement stable. « La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour pouvoir recevoir du courrier et surtout accéder à leurs droits et prestations ainsi que pour remplir certaines obligations » (ext Guide de la domiciliation, DGCS,2018).

Le dispositif de la domiciliation a été réformé à plusieurs reprises ces dernières années, afin d'apporter un cadre législatif plus précis pour les structures et pour les bénéficiaires.

Afin de s'adapter à ces réformes, il est souhaitable que le CCAS de Balaruc-Les-Bains se dote d'un règlement intérieur et d'une procédure claire permettant l'application juste de ce nouveau cadre législatif.

Les principaux axes de ce dispositif sont :

• Les conditions préalables :

Pour pouvoir obtenir une domiciliation auprès d'un organisme agréé, des conditions sont à réunir :

- ⇒ Ne pas avoir de **domicile stable**, et ne pas pouvoir recevoir son courrier de manière **confidentielle**. Les personnes dont l'habitat principal est constitué d'une résidence mobile, celles qui sont hébergés de façon très temporaire chez des tiers, celles qui vivent en bidonville ou en squat, et bien sûr les personnes sans abri vivant à la rue sont considérées comme n'ayant pas de domicile stable. En revanche, les personnes qui vivent chez des tiers depuis plusieurs années, n'ont pas vocation à passer par une procédure d'élection de domicile, dès lors qu'elles peuvent recevoir leur courrier.
- ⇒ Avoir un **lien avec la commune**, qui peut être établi par l'un des éléments suivants :
 - Les démarches effectuées auprès des structures institutionnelles ou associatives sur la commune ;
 - L'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire de la commune ;
 - Le bénéfice d'une action d'insertion, d'un suivi social, médico-social avec un organisme de la commune ;
 - La présence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune ;
 - L'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune.

Aucune durée minimale de présence sur la commune ne peut être imposée, dès lors que la personne justifie de son lien avec la commune au moment de la demande d'élection de domiciliation.

Si le lien avec la commune n'est pas constitué, mais que lors de l'entretien administratif, des facteurs d'âge, de santé ou de vulnérabilité semblent la rendre nécessaire, il sera procédé à une évaluation sociale, sur la base de laquelle la loi autorise la dérogation aux critères ci-dessus.

• L'accès à la domiciliation peut permettre notamment :

- D'avoir accès à l'ensemble des droits et prestations sociales sous réserve de remplir les conditions d'attribution propres à chacune de ces prestations
- D'avoir accès à la scolarisation
- D'accéder aux démarches professionnelles, notamment dans le cadre des dispositifs d'insertion sociale
- D'entamer des démarches fiscales
- D'effectuer des démarches en vue d'une admission ou d'un renouvellement d'admission au séjour
- D'avoir accès à un compte bancaire ou de souscrire une assurance légalement obligatoire
- D'exercer ses droits civils, civiques et juridiques

• Procédure de demande de domiciliation : (cf. schéma correspondant – Annexe 1)

La demande de domiciliation doit se faire par le biais des formulaires imposés par l'article D.264-1 du code de l'action sociale et des familles, non modifiables. Ils précisent l'identité de la personne sans domicile stable et de ses ayants droit.

Formulaire 1 : Demande d'élection de domicile

La personne souhaitant formuler sa demande d'élection de domicile doit remplir l'imprimé CERFA fourni par le CCAS, qui appose un tampon et une date, faisant office d'accusé de réception. Ce document précise la date et l'horaire de l'entretien obligatoire qui est fixé avec un travailleur social (article D.264-2 du code de l'action sociale et des familles). Pour être au plus près du cadre légal, la personne doit détenir immédiatement ce document tamponné, sans attendre quelconque délai de signature. Par souci de cohérence avec la procédure appliquée par le CCAS, une copie de ce document sera proposée à la signature de l' élu.

L'entretien a pour objectif d'informer l'intéressé sur le droit à la domiciliation, sur son caractère opposable et sur les obligations qui en découlent. Il permet de sensibiliser la personne sur l'importance de retirer son courrier régulièrement. Il peut être l'occasion d'identifier les droits auxquels la personne pourrait avoir accès, de l'orienter dans ses démarches, voire d'engager un accompagnement social.

Au cours de l'entretien, le travailleur social devra s'assurer que la personne ne dispose pas d'une domiciliation en cours dans une autre commune.

- ⇒ La date de signature de ce document marque le début des deux mois de délai de réponse dont dispose le CCAS. Le silence gardé à l'issue de ce délai ne vaut pas accord.

Si la personne ne se présente pas à l'entretien, alors la demande devient caduque.

Toute demande doit recevoir une réponse.

Formulaire 2 : Décision

Ce formulaire notifie la décision prise par le CCAS concernant la demande d'élection de domicile présentée, il est signé par l' élu ayant délégation par le Président du CCAS.

Possibilité de refus :

- ⇒ Si la personne dispose d'un domicile stable
⇒ S'il n'existe pas de lien avec la commune

Sont considérées comme ayant un lien avec la commune, et devant être domiciliées les personnes dont le lieu de séjour est le territoire de la commune, indépendamment du statut ou du mode de résidence. Le terme de séjour doit être entendu de façon large et renvoie à des réalités diverses :

- ✓ Le logement fixe sur le territoire communal : avec statut d'occupation (foyer, chambre meublée, etc.), avec statut d'occupation précaire ou inadéquat (mobil-homes, voiture, habitat sous convention d'occupation précaire etc.).
- ✓ Le logement ou la résidence mobile sur le territoire communal : terrestre constituant l'habitat permanent, bénéficiant d'une autorisation d'installation de plus de 3 mois ou non ; fluvial ou maritime (bateliers).
- ✓ Sans logement : personnes vivant dans la rue ou dans un espace public sur le territoire communal.

Le refus doit comporter la motivation, ainsi que la réorientation préconisée vers une autre structure, plus adaptée pour domicilier la personne. Il est possible de proposer une réorientation directe, au moment de la demande, mais juridiquement cette pratique n'est pas légale. Ce refus doit être notifié par écrit à l'intéressé, et doit être accompagné d'une information sur les voies et délais de recours (cf. courrier proposé).

L'intéressé a la possibilité de formuler un recours administratif auprès du CCAS ou contentieux auprès du tribunal administratif, dans les deux mois suivant la notification du refus.

Aucun texte réglementaire n'impose à la personne de justifier par un document papier les propos qu'elle amène. Il est autorisé de demander les documents, mais l'on ne peut refuser la domiciliation pour un manque de justificatifs. Cependant, aucun juge ne condamnera une administration pour avoir exigé des documents « facilement » transmissibles.

Dans le cas d'un accord, le CCAS établira une attestation de domiciliation.

Formulaire 3 : Attestation d'élection de domicile

Elle est établie pour une durée d'un an, et précise notamment :

- Le nom, prénom, date et lieu de naissance du demandeur ;
- Le nom et l'adresse du CCAS ;
- La date de l'élection de domicile ;
- Sa durée de validité.

Elle mentionne également les ayants droit de la personne domiciliée, qui peuvent alors solliciter l'ensemble des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Elle ne peut être établie pour une durée inférieure ou supérieure à un an. Elle peut être renouvelée, dès lors que l'intéressé remplit toujours les conditions, et en fait la demande auprès du CCAS. Il n'existe pas de nombre maximal de renouvellements autorisés.

Elle ne peut être utilisée à des fins professionnelles, à l'exception des demandeurs qui disposent du statut d'auto-entrepreneur. Cependant, elle ne doit pas être utilisée à des fins abusives (carte de visite, campagne de publicité, etc.).

• La radiation :

Il est possible de mettre fin à l'élection de domicile avant la date d'expiration de celle-ci dès lors :

- ✓ Que la personne le demande ;
- ✓ Que le CCAS a été informé par la personne qu'elle a recouvré un domicile stable ;
- ✓ Que le CCAS a été informé par la personne qu'elle ne dispose plus de lien avec la commune ;
- ✓ Que la personne ne se soit pas présentée physiquement, ou à défaut manifestée par téléphone pendant plus de trois mois consécutifs, sauf si cette absence est justifiée pour des raisons de santé ou de privation de liberté ;
- ✓ Que la personne a utilisé de manière abusive et/ou frauduleuse l'attestation de domiciliation ;
- ✓ Que la personne a causé des troubles d'ordre public, rendant impossible la relation entre l'organisme domiciliaire et le bénéficiaire. Dans cette dernière hypothèse, le CCAS doit préalablement s'assurer que la personne pourra être suivie par un autre organisme domiciliaire.

La décision de radiation doit être notifiée à la personne par écrit, avec mention des voies et délais de recours. L'intéressé a la possibilité de formuler un recours administratif auprès du CCAS, ou contentieux auprès du tribunal administratif, dans les deux mois à compter de sa notification.

Les organismes payeurs de prestations sociales (CAF, CPAM, MSA, etc.) sont en droit de demander si une personne est domiciliée ou non par le CCAS, qui est tenu de répondre dans le mois qui suit la demande nominative.

• Domiciliation des personnes étrangères :

Peu importe l'origine des personnes et leur situation de régularité, la loi française garanti un certain nombre de droits et libertés fondamentaux, dont l'accès aux droits et à la justice avec l'aide juridictionnelle, par le biais d'une domiciliation.

L'article L.264-2 alinéa 3 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les étrangers, non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne (UE), de l'Espace Economique

Européen (EEE), ou de la Suisse, dépourvus d'un titre de séjour en cours de validité, ne peuvent accéder au dispositif de domiciliation de droit commun que pour le bénéfice de certains droits et prestations auxquels ils souhaitent prétendre :

- L'aide médicale d'Etat ;
- L'aide juridictionnelle ;
- L'exercice de certains droits civils reconnus par la loi.

Ce même article ne signifie pas néanmoins que le CCAS doit contrôler le droit au séjour des personnes qui s'adressent à eux.

Les tribunaux administratifs condamnent les refus pour irrégularité sur le territoire, ou parce que la personne dispose d'une OQTF (ordonnance de quitter le territoire français).

Les membres de l'Union Européenne sont considérés comme réguliers sur le territoire, tant qu'ils sont en capacité de subvenir à leurs propres besoins. La notion d'irrégularité arrive lorsqu'ils deviennent à la charge de l'Etat. Dans les deux cas, la loi garantit certains droits et libertés fondamentales, qui justifient une demande d'élection de domicile.

• Situations particulières :

- ❖ Les personnes sous mesure de protection juridique : le CCAS n'a pas à domicilier les personnes sous tutelle, qui sont domiciliées chez leur tuteur. En revanche, il pourra domicilier les personnes relevant d'une autre mesure civile (curatelle ou mandat spécial), selon les règles de droit commun. Cependant, il est conseillé pour les personnes sous curatelle renforcée, d'élire domicile auprès du curateur.
- ❖ Les mineurs : ils sont de fait rattachés à la domiciliation de leurs parents, et figurent en tant qu'ayant-droits sur l'attestation de domiciliation. Cependant, pour le bénéfice de certains droits ou prestations, ils peuvent demander une attestation à leur nom propre. Le mineur isolé étranger doit être lui domicilié par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- ❖ Les gens du voyage : La réglementation antérieure laissait le choix aux familles de choisir une commune de rattachement. Depuis la loi du 27 janvier 2017, les gens du voyage n'ont plus à respecter cette règle. Ils peuvent désormais bénéficier de la domiciliation de droit commun. Le législateur a laissé un délai de deux ans pour la mise en place de cette loi. Depuis le 1^{er} Janvier 2020, le principe de commune de rattachement n'existe plus.
- ❖ Les personnes placées sous-main de justice : lorsqu'elles ne disposent pas d'un domicile de secours ou d'un domicile personnel au moment de l'incarcération, les personnes détenues peuvent élire domicile auprès du CCAS, ou de l'établissement pénitentiaire qui les accueille. La loi précise que la domiciliation auprès des organismes de droit commun doit être privilégiée, car elle constitue une situation moins stigmatisante et plus durable pour la personne, puisqu'elle peut la conserver à sa libération. La signature doit être facilitée par la mise en place de convention entre le CCAS et l'établissement pénitentier, afin d'organiser notamment le suivi du courrier. L'entretien obligatoire peut être programmé en décalé, à la sortie d'incarcération. Pour la préparation de leur sortie, les personnes détenues peuvent élire domicile auprès de l'organisme le plus proche du lieu où elles recherchent une activité en vue de leur réinsertion, ou le plus proche du lieu d'implantation d'un établissement de santé ou médico-social susceptible de les accueillir.

Les demandeurs d'asile : le recours à la domiciliation au titre de la demande d'asile est un droit exclusif, et relève d'un dispositif spécifique. Elle est assurée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration uniquement (OFII).

Si avant le dépôt de la demande d'asile, la personne a été domiciliée par le CCAS, elle doit nous informer dès lors qu'elle est domiciliée au titre de l'asile. La domiciliation auprès du CCAS s'arrête. Seules les personnes déboutées par la CNDA de leur demande d'asile pourront déposer une demande de domiciliation dans le cadre de la procédure de droit commun, car elles ne relèvent plus du cadre spécifique.

• L'activité de domiciliation pour le CCAS de Balaruc-Les-Bains :

L'essentiel de l'activité de la domiciliation est constitué par la réception et la mise à disposition du courrier. Le secret de la correspondance implique que les courriers et colis ne peuvent être ouverts que par la personne elle-même. Néanmoins, une personne domiciliée peut donner une procuration générale ou spécifique à un tiers de confiance pour réceptionner ses courriers remis contre signature.

Actuellement, la réception des courriers est enregistrée via le logiciel JVS, utilisé par le service, qui permet de tenir à jour le registre obligatoire de réception et de remise des courriers.

Le CCAS n'est pas tenu de réceptionner les recommandés avec accusé de réception. Il faut cependant qu'il réceptionne les avis de passage pour les remettre à leur destinataire.

En cas de radiation de la personne domiciliée, son courrier pourra être restitué à la Poste, avec la mention « PND (Pli Non Distribuable) – restitué à la Poste à {lieu}, le {date} par le CCAS ». Il en va de même à l'échéance de l'élection de domicile, et en l'absence de présentation de la personne.

Le règlement intérieur, soumis en pièce jointe, sera signé par le demandeur lors de la remise de l'attestation de la domiciliation (**Annexe 2**).

Ce dispositif est mis en œuvre par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS et fait l'objet d'un bilan annuellement transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en Janvier de chaque année.

Il est proposé au conseil d'administration de délibérer.

L'assemblée, après délibéré, vote : **UNANIMITE**

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- **Approuve** le règlement intérieur relatif à la mise en œuvre de la procédure de domiciliation,
- **Autoriser** Madame la Vice-présidente à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre (documents CERFA, courriers de refus et de radiation – **Annexe 3 et 3 Bis**, bilan annuel).
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le 29 juin 2020

Le Président,

Par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2020

Le Président

par délégation, la Vice-présidente

Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

~~~~~  
*Séance du 22 juin 2020*

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

**PRESENTS** : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

**Absents excusés** : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

**Absents ayant donné procuration** : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

---

**Objet n°12 : Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88 ;
- **Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, modifié, pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;
- **Vu** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un **surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail**, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par : le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 énoncé ci-dessus.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est **plafonné à 1000 euros par agent**.

Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versée en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec :

- La prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;
- Toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.

#### CONSIDERANT :

- Qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Président chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée délibérante d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

#### Il est proposé au conseil d'administration :

- **D'approuver le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour les agents du service d'aide à domicile, titulaires ou en CDI, du Centre Communal d'Action Sociale de Balaruc-Les-Bains, à savoir :**
  - Mme ALGARA Christine, aide à domicile ;
  - Mme BOYER Marie-Hélène, aide à domicile ;
  - Mme ESCASSUT Marie-Ange, aide à domicile ;
  - Mme GIL Laetitia, aide à domicile ;
  - Mme GUILHOT Janique, aide à domicile ;
  - Mme MATEOS Gisèle, aide à domicile ;
  - Mme PAGANO Céline, aide à domicile ;
  - Mme PAYEN Françoise, aide à domicile ;
  - Mme SIEUROS Noelle, aide à domicile ;
  - Mme TRENGA Aurélie, aide à domicile ;
  - Mme VACHIER Agnès, Agent social coordinatrice.

- D'approuver le versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 330 € pour les agents du service d'aide à domicile, contractuels en CDD, du Centre Communal d'Action Sociale de Balaruc-Les-Bains, à savoir :

- Mme CAMELIN Marie, aide à domicile remplaçante ;
- Mme LAUTARD Danielle, aide à domicile remplaçante ;
- Mme MAINA Nathalie, aide à domicile remplaçante ;
- Mme PUYUELO Frédérique, aide à domicile remplaçante.

Ces agents ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

L'assemblée, après délibéré, vote à l'**UNANIMITE**

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Prononce** l'attribution d'une prime d'un montant de 1000 €, pour les agents titulaires ou en CDI dont le nom est précisé dans la note de synthèse et selon les modalités de versement régies par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020,
- **Prononce** l'attribution d'une prime d'un montant de 330 €, pour les agents contractuels en CDD dont le nom est précisé dans la note de synthèse et selon les modalités de versement régies par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020,
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 29 juin 2020  
Le Président,  
Par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2020  
Le Président  
par délégation, la Vice-présidente  
Geneviève FEUILLASSIER



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
CCAS DE BALARUC LES BAINS

*Extrait du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale*

~~~~~  
Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux février à 9 heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle de l'Espace Louise Michel.

PRESENTS : Mme Geneviève FEUILLASSIER, M. Benoit GAU, Mme Catherine AZEMA, Mme Isabelle GIORDANO membres élus., Mme BIEVELOT, M. Gilbert LEVACHER, Mme Christiane MARINI, M. Christian LONIGRO, Mme Eva DA COSTA membres nommés.

Absents excusés : M. Gérard CANOVAS, Mme Joëlle ARNOUX, membres élus., Mme Lucie GIRAULT, M. Francis MOURGUES membres nommés.

Absents ayant donné procuration : M. Gérard CANOVAS Président à Mme Geneviève FEUILLASSIER, Mme Joëlle ARNOUX à Mme Isabelle Giordano, M. Francis MOURGUE à M. Gilbert LEVACHER, Mme Lucie GIRAULT à Mme Christiane MARINI.

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Mme Eva DA COSTA

Objet n°13 : C.C.A.S. – Examen des dossiers de demandes d'aides financières exceptionnelles

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.123-1 et suivants,
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L133-5 relatif aux membres des conseils d'administration,

Les membres du Conseil d'Administration doivent examiner un dossier de demande d'aide financière présentés par la vice-présidente et se prononcer sur cette demande instruite par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CCAS de Balaruc-les-Bains.

Situation N°1 :

Cette demande est formulée par la fille de monsieur TESTON Bernard décédé le 4 avril 2020 sur la commune de Balaruc-Les-Bains. Cet homme était suivi depuis de nombreuses années par les services sociaux dans le cadre du RSA (suivi santé et accompagnement budgétaire).

La fille de monsieur TESTON sollicite une aide au paiement des frais d'obsèques de son père pour **le solde restant de 1545.90€.**

La situation de la fille et du fils de monsieur TESTON sont très différentes.

Mme Ophélie TESTON est en procédure de divorce depuis plus d'un an et demi. Elle ne dispose pas de la garde de ses deux enfants, qui a été confiée au père. Elle nous informe ne pas verser de pension alimentaire, en accord avec le père de ses enfants. Il y a trois semaines Madame a débuté un emploi dans une boulangerie. Après une période d'essai de deux mois, elle espère que ce contrat aboutira à un contrat stable.

Elle explique avoir contracté deux crédits pour aider son papa lorsqu'il s'est retrouvé en difficulté financière, de 155€ et 116€ par mois. Malgré le décès, elle doit continuer à régler les mensualités jusqu'au remboursement total.

Elle n'a pas bénéficié de soutien de la part des membres de la famille et se retrouve seule à assumer le décès.

Son frère a versé 350€ aux Pompes Funèbres, sur la facture initiale de 2 364.25€.

Monsieur Cédric TESTON est employé à Nancy en tant que soigneur animalier dans un laboratoire de recherche universitaire. Il vit en couple mais n'a pas d'enfant à charge. Monsieur n'avait plus de contact avec son père depuis de nombreuses années et de ce fait il pense ne pas être redevable des frais incombant au décès de son père.

D'après Monsieur, sa sœur a signé elle-même les documents édités par les Pompes funèbres, ce qui la rend seule redevable des sommes dues ce qui n'est pas totalement exact. Il s'est montré très réticent quant au fait d'être mentionné dans cette demande.

BUDGET FILS		BUDGET FILLE	
Ressources :		Ressources :	
Salaire	1 826,18 €	ARE	1 005,95 €
Charges :		Charges :	
Energie	125,27 €	Assurances	14,14 €
Téléphone	29,99 €	Téléphone	74,99 €
Gaz		Crédits	155,00 €
Mutuelle	48,50 €	Crédits	116,47 €
Internet	14,99 €	Loyer	650,00 €
Prêt Immobilier	766,88 €	Assurance-crédit	12,00 €
		Assurance-auto	120,00 €
Total des ressources :	1 826,18 €	Total des ressources :	1 005,95 €
Total des charges :	985,63 €	Total des charges :	1 142,60 €
Reste pour vivre :	840,55 €	Reste pour vivre :	-136,65 €

La fille de monsieur TESTON Bernard sollicite l'aide du CCAS pour l'aider à régler les frais d'obsèques de son père (solde 1545.90€).

Après lecture et débat sur la demande proposée :

- **Il est demandé à l'assemblée de délibérer pour l'octroi de ce soutien financier.**

L'assemblée, après délibéré, vote à la **MAJORITE**

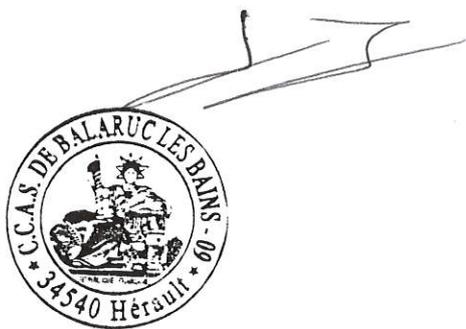
Résultat du vote : **POUR : 9 CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 0**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-présidente,
- **Accorde** une aide financière exceptionnelle de 500 € qui sera versée aux Pompes Funèbres Municipales Sétoises pour une participation au solde des frais d'obsèques de Monsieur TESTON Bernard.
- **Dit** que copie de la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à BALARUC-LES-BAINS, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 29 juin 2020
Le Président,
Par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Publiée et exécutoire le / /2020
Le Président
par délégation, la Vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER



BUDGET CCAS AD

DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre/Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Restes à Réal.	Vote CA DM1	Prévisions Totales
	Total section	600 003,00	84 304,39		84 304,39	684 307,39
O11	Charges à caractère général	84 700,00	6 000,00		6 000,00	90 700,00
60622	Produits entretien	350,00	2 000,00		2 000,00	2 350,00
60624	Fournitures de bureau	1 000,00	2 000,00		2 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 800,00	2 000,00		2 000,00	4 800,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	496 183,00	500,00		500,00	496 683,00
6475	Médecine du Travail	500,00	500,00		500,00	1 000,00
O16	Autres charges de gestion courante	19 120,00	77 804,39		77 804,39	96 924,39
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00	77 804,39		77 804,39	77 804,39

RECETTES

Chapitre/Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Restes à Réal.	Vote DM1	Prévisions totales
	Total section	600 003,00	84 304,39		84 304,39	684 307,39
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	84 304,39		84 304,39	84 304,39

BUDGET CCAS AD
DECISION MODIFICATIVE N°1
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre/Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Restes à Réal.	Vote CA DM1	Prévisions totales
	<i>Total section</i>	2 344,00	28 129,09	27 545,45	55 674,54	58 018,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	Evaluation	0,00			0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 344,00	28 129,09	27 545,45	55 674,54	58 018,54
2182	Matériel de transport	0,00		27 545,45	27 545,45	27 545,45
2188	Autres matériels	2 344,00	28 129,09		28 129,09	30 473,09

RECETTES

Chapitre/Article	Libellé	BP 2020	DM n°1	Restes à Réal.	Vote CA DM1	Prévisions totales
	<i>Total section</i>	2 344,00	55 674,54		55 674,54	58 018,54
OO1	Excédent d'investissement reporté	0,00	55 674,54		55 674,54	55 674,54

BALARUC-LES-BAINS - BALARUC LES BAINS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26340274500016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FRONTIGNAN

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : CCAS BALARUC (4)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	21

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34023	BALARUC LES BAINS CCAS BALARUC	DM 2020
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. - sans (2) les programmes d'équipement. - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement. - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	49 228,73	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 49 228,73
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		49 228,73	49 228,73

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 318,85	-25 687,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 049,44	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 31 055,29
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 368,29	5 368,29

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	54 597,02	54 597,02
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	118 754,00	0,00	0,00	0,00	118 754,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	197 529,00	0,00	0,00	0,00	197 529,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 365,00	0,00	0,00	0,00	12 365,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		328 648,00	0,00	0,00	0,00	328 648,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	90,00	0,00	49 228,73	49 228,73	49 318,73
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		328 738,00	0,00	49 228,73	49 228,73	377 966,73
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 518,00		0,00	0,00	7 518,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 518,00		0,00	0,00	7 518,00
TOTAL		336 256,00	0,00	49 228,73	49 228,73	385 484,73

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 484,73
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 068,00	0,00	0,00	0,00	43 068,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	293 183,00	0,00	0,00	0,00	293 183,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	5,00
Total des recettes de gestion courante		336 256,00	0,00	0,00	0,00	336 256,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		336 256,00	0,00	0,00	0,00	336 256,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		336 256,00	0,00	0,00	0,00	336 256,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	49 228,73
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 484,73
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 518,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 205,00	3 049,44	2 318,85	2 318,85	38 573,29
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	33 205,00	3 049,44	2 318,85	2 318,85	38 573,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 205,00	3 049,44	2 318,85	2 318,85	38 573,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	33 205,00	3 049,44	2 318,85	2 318,85	38 573,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 573,29
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	25 687,00	0,00	-25 687,00	-25 687,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	25 687,00	0,00	-25 687,00	-25 687,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	25 687,00	0,00	-25 687,00	-25 687,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 518,00		0,00	0,00	7 518,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 518,00		0,00	0,00	7 518,00
TOTAL		33 205,00	0,00	-25 687,00	-25 687,00	7 518,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	31 055,29
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 573,29
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	7 518,00
--	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	49 228,73	0,00	49 228,73
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		49 228,73	0,00	49 228,73

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 228,73
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 368,29	0,00	5 368,29
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 368,29	0,00	5 368,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 368,29
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	49 228,73
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 228,73
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-25 687,00	0,00	-25 687,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-25 687,00	0,00	-25 687,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	31 055,29
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 368,29
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	118 754,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 400,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	150,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 200,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 400,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 200,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	5 915,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	800,00	0,00	0,00
6228	Divers	25 560,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	54 969,00	0,00	0,00
6237	Publications	300,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	260,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	19 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	197 529,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	9 041,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 690,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	105 624,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 355,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	19 672,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 410,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	33 852,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 670,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	215,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	12 365,00	0,00	0,00
6562	Aides	3 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	9 355,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		328 648,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	90,00	49 228,73	49 228,73
678	Autres charges exceptionnelles	90,00	49 228,73	49 228,73
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		328 738,00	49 228,73	49 228,73
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	7 518,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	7 518,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 518,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 518,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		336 256,00	49 228,73	49 228,73

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 228,73
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 068,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	6 690,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	35 978,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	400,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	293 183,00	0,00	0,00
7474	Participat° Communes	273 183,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	20 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		336 256,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		336 256,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		336 256,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	49 228,73
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 228,73
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	33 205,00	2 318,85	2 318,85
2183	Matériel de bureau et informatique	5 100,00	2 318,85	2 318,85
2184	Mobilier	28 105,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		33 205,00	2 318,85	2 318,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		33 205,00	2 318,85	2 318,85
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		33 205,00	2 318,85	2 318,85

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	3 049,44
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 368,29
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	25 687,00	-25 687,00	-25 687,00
1641	Emprunts en euros	25 687,00	-25 687,00	-25 687,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		25 687,00	-25 687,00	-25 687,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		25 687,00	-25 687,00	-25 687,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 518,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	7 050,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	406,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	62,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 518,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 518,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		33 205,00	-25 687,00	-25 687,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	31 055,29
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 368,29
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

ARRETE – SIGNATURES

IV - D2

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de la convocation : 22 Juin 2020

Présenté par LE PRESIDENT
A Balaruc-les-Bains,
Le Président



Par délégation,
La vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le 22 juin 2020
A Balaruc-les-Bains, le 22 Juin 2020

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT
Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le

REPUBLIQUE FRANCAISE

BALARUC-LES-BAINS

BUDGET CCAS – AIDE A DOMICILE

FINESS Juridique : 340011576

Numéro SIRET : 2634027450024

Poste Comptable : TRESORERIE DE FRONTIGNAN

M 22

DECISION MODIFICATIVE 1

ANNEE 2020

SOMMAIRE

Pages	
3	Equilibre financier du Budget dépenses de fonctionnement
4	Equilibre financier du Budget recettes de fonctionnement
5	Equilibre financier du Budget dépenses et recettes d'investissement
6	Signatures

CHARGES FONCTIONNEMENT		Dernier EPRD approuvé	Décision modificative N° 1 -	EPRD modifié
012	Charges de personnel	496 183,00	500,00	496 683,00
6226	HONORAIRES	3 700,00	0,00	3 700,00
6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	87 647,00	0,00	87 647,00
6333	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS CNFPT	5 842,00	0,00	5 842,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	116 736,00	0,00	116 736,00
64112	NBI - SUP FAM - IND RES	1 303,00	0,00	1 303,00
641188	AUTRES	9 532,00	0,00	9 532,00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE	190 326,00	0,00	190 326,00
64136	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	5 700,00	0,00	5 700,00
64138	AUTRES INDEMNITES	26 409,00	0,00	26 409,00
64511	COTISATIONS URSSAF	34 143,00	0,00	34 143,00
64513	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	14 460,00	0,00	14 460,00
64514	COTISATIONS ASSEDI	0,00	0,00	0,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	385,00	500,00	885,00
011	Charges à caractère hôtelier et général	84 700,00	6 000,00	90 700,00
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	2 050,00	0,00	2 050,00
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	350,00	2 000,00	2 350,00
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	2 000,00	3 000,00
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES MATIERES ET FOURN.	2 800,00	2 000,00	4 800,00
6248	TRANSPORTS DIVERS	0,00	0,00	0,00
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	78 000,00	0,00	78 000,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500,00	0,00	500,00
016	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	19 120,00	77 804,39	96 924,39
6135	LOCATIONS MOBILIERES	500,00	0,00	500,00
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	2 630,00	0,00	2 630,00
61561	INFORMATIQUE	1 500,00	0,00	1 500,00
6161	MULTIRISQUES	2 132,00	0,00	2 132,00
6165	RESPONSABILITE CIVILE	1 620,00	0,00	1 620,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 600,00	0,00	1 600,00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	1 200,00	0,00	1 200,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200,00	0,00	200,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	300,00	0,00	300,00
6588	AUTRES	5,00	0,00	5,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT. S/ OPE. DE GESTION	0,00	77 804,39	77 804,39
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	0,00	0,00	0,00
68111	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	2 334,00	0,00	2 334,00
6184	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 000,00	0,00	2 000,00
6578	AUTRES SUBVENTIONS	3 099,00	0,00	3 099,00
TOTAL DES CHARGES EXCEDENT PREVISIONNEL		600 003,00	84 304,39	684 307,39
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL		600 003,00	84 304,39	684 307,39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Dernier EPRD approuvé	Décision modificative N° 1 -	EPRD modifié
017	Autres produits de l'activité hospitalière	589 003,00	0,00	589 003,00
733111	SAAD (SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICI	366 000,00	0,00	366 000,00
73318	AUTRES MODES DE TARIFICATION	19 800,00	0,00	19 800,00
73328	AUTRES MODES DE TARIFICATION	4 200,00	0,00	4 200,00
734121	PARTICIPATION DES USAGERS - AIDES MÉNAGÈRES	101 853,00	0,00	101 853,00
734122	PARTICIPATION DES USAGERS - REPAS	90 000,00	0,00	90 000,00
7388	AUTRES	7 150,00	0,00	7 150,00
018	Autres produits	11 000,00	0,00	11 000,00
706	PRESTATIONS DE SERVICE	6 000,00	0,00	6 000,00
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	5 000,00	0,00	5 000,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	84 304,39	84 304,39
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	84 304,39	84 304,39
TOTAL DES PRODUITS		600 003,00	84 304,39	684 307,39
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL		600 003,00	84 304,39	684 307,39

CHARGES INVESTISSEMENT		Dernier EPRD approuvé	Décision modificative N° 1 -	Restes à Réaliser	EPRD modifié
21	Immobilisations Corporelles	2 334,00	28 129,09	27 545,45	58 008,54
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	27 545,45	27 545,45
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 334,00	28 129,09		30 463,09
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 334,00	28 129,09	27 545,45	58 008,54
RECETTES INVESTISSEMENT		Dernier EPRD approuvé	Décision modificative N° 1 -	Restes à Réaliser	EPRD modifié
28	Opérations d'ordre	2 334,00	0,00	0,00	2 334,00
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL ROULANT	1 344,00	0,00	0,00	1 344,00
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	990,00	0,00	0,00	990,00
	001 Résultat d'investissement reporté	0,00	55 674,54	0,00	55 674,54
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	55 674,54	0,00	55 674,54
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 334,00	55 674,54	0,00	58 008,54

ARRETE – SIGNATURES

IV - D2

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTE Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de la convocation : 22 juin 2020



Présenté par LE PRESIDENT
A Balaruc-les-Bains,
Le Président

Par délégation,
La vice-présidente
Geneviève FEUILLASSIER

Délibéré par l'Assemblée délibérante, réunie en session ordinaire, le 22 juin 2020

A Balaruc-les-Bains, le 22 juin 2020

Les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT

Compte tenu de la transmission en Préfecture le

et de la publication le